

Procès verbal

Le jeudi 25 juin 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean THIRIOT.

Secrétaire de la séance : Cécilia URBANI

Présents : Jean THIRIOT, François COURTE, Joannie SAGET, Yvonne BARAT, Jean-Yves MULLER (arrivé à 19h15), Frédéric TOURNIER, Pamela GUYOT, Cécilia URBANI, Emilien MARCOS, Jérémie VINCENT, Iris BATALKA

Ordre du jour :

- Renouvellement des membres de la CCID
- Avis sur le projet éolien de Menaucourt-Chanteraine
- Délégations au Maire
- Travaux:
 - Devis toiture presbytère
 - Point projet Nasium
- Récompenses aux diplômés de l'année
- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 18h35

Monsieur Le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour rajouter des délibérations à l'ordre du jour :

- Adhésion au Pôle santé du CDG
- Demandes de subvention pour la réfection de la toiture du presbytère.

Le conseil donne son accord à Monsieur le Maire,

Validation du compte rendu du 16 avril 2026

Renouvellement des membres de la CCID (N° DE 2026 028)(10pour/10votes)

Conformément au 1 de l'article 1650 du CGI, une commission, communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée:

- du maire ou d'un adjoint, président de la commission.
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

- La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé sur délibération du conseil municipal.

Le conseil a donc désigné les personnes suivantes:

Chantal Thouvenot, Frédéric Tournier, Christophe Thouvenot, Annie Jamka, Céline Husson, Michel Barat, Jean Claude Gettliffe, Isabelle Mink, Nathan Lorrain, Fabrice Goujon, Mickaël Toussenet, Eric Gérard, Joannie Saget, Dimitri Froment, Thierry Hollard, Claire Gérard, Isabelle Teixeira, Véronique Noël, Xavier Gérard, Joël Mathelot, Jean Yves Muller, Emilien Marcos, Pierre Comont, Yves Lallement.

Avis sur le projet éolien de Menaucourt-Chanteraine (N° DE_2026_027BIS) (7pour - 1contre - 2abstentions /10 votes)

Après analyse des documents fournis pour l'enquête publique, les membres du conseil municipal se prononcent pour le projet éolien de Menaucourt- Chanteraine.

Délégations au Maire (N° DE 2026 029)(10 pour/10votes)

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article l2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- 1- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour des montants inférieurs à 5000€ HT.
- 2- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 3- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 4- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 5- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
- 6- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 7- de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- 8- d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 9- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dans les conditions suivantes : les projets devront déjà avoir été validés par le conseil municipal et d'autres subventions pour ces projets demandées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder ces délégations au maire.

Arrivée de Jean-Yves Muller

Travaux :

- Prévoir des volets/stores efficaces pour la salle du conseil
- Point Aire Nasium : Les tablettes vont être posées la semaine prochaine, un échantillon a été demandé pour voir le rendu du sol proposé.
- Toiture presbytère : Des devis ont été demandés à 3 entreprises. Le devis de l'entreprise MANIN a été retenu pour un montant de 41 167.12€TTC. Monsieur le Maire propose de demander des subventions pour aider la commune à financer ces travaux :

Demande de subvention "coup de pouce rural" (N° DE 2026 030) et fond de concours (N° DE 2026 031) (11 pour/ 11votes)

Pour le projet de réfection de la toiture du presbytère, Monsieur le Maire propose de demander :

- une subvention à la région "Coup de pouce rural". Cette subvention est de maximum 10 000€ pour notre commune et doit représenter au maximum 50% des dépenses
- une subvention à la communauté d'agglomération « Fond de concours » au titre de la mesure 3.1.3 "Préservation et mise en valeur du patrimoine"

Le plan de financement se présente ainsi:

Dépenses				Recette			
Entreprise	Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Financier	Nom subvention	Montant (HT)	%
Manin	Réfection de la toiture et des zingeries	37 424.65 €	41 167.12 €	Région	Coup de pouce rural	10 000.00 €	26.72
				CA Meuse Grand Sud	Fond de concours	19 939.80 €	53.28
				Commune	Reste à charge	7 484.85 €	20.00
Total		37 424.65 €	41 167.12 €			37 424.65 €	100.00

Le conseil municipal donne son accord et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien ces demandes de subvention.

Adhésion au Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse (N° DE 2026 032)

Les missions du Pôle Santé au Travail s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions statutaires relatives à la santé au travail applicables aux agents territoriaux, fonctionnaires et contractuels de droit public issues de :

Le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement ses articles L.452-40 à L.454-4,

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Le décret n°2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences ;

Le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Et aux agents contractuels relevant du droit privé : Code du travail, IV partie Santé et Sécurité au Travail, livre VI, titre II, articles R 4624-10 à 27 et article L 4121-1.

L'adhésion au Pôle Santé au travail du CDG permet d'assurer les missions de médecine de prévention, d'ergonomie, de psychologie du travail et d'hygiène et de sécurité.

Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce service.

Le conseil municipal,

Délibère et décide d'adhérer au pôle santé au travail proposé par le Centre de Gestion de la Meuse.

Le Maire est autorisé à signer la convention annexée ci-après, d'adhésion au service.

Récompenses aux diplômés de l'année (N° DE 2026 034)(11 pour/ 11votes)

Monsieur le maire propose au conseil de récompenser les habitants de Naix ayant obtenus un diplôme délivré par l'état cette année (Brevet, BAC, BEP, CAP, BTS, DUT, License, Maîtrise ...)

Le conseil municipal décide d'octroyer une carte cadeau d'un montant de 30€ par diplômé sur inscription à la mairie avant le 30 septembre 2026. Les modalités de remise des cartes cadeau sont à décider.

Une communication sera faite prochainement aux habitants.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire a inscrit la commune au concours de fleurissement de la Comm d'Agglo
- Pont du canal : Les garde-corps seront posés entre le 15 et le 17 juillet la route sera coupée en journée. De la résine sera posée sur les trottoirs en septembre ou octobre. Le pont sera fermé totalement pendant 48h
- Travaux chemin : La deuxième côte est terminée (450 m refait sur le haut et curage du fossé). Le virage est toujours à reprendre en bas du chemin de la Chalaide.)
- Logements :
 - o Le logement au 1a rue du canal a été loué à M.et Mme Dépit
 - o le logement du 1rue Haute va se libérer prochainement. Monsieur le Maire a fait faire les DPEs le mardi 23 juin. Le conseil décide de le louer 600€ avec le garage et 550€ sans le garage.
- Elagage : Des devis ont été demandés pour élaguer les tilleuls du cimetière et élaguer le long de la route de Ligny. Il faut demander d'autres devis car les montants sont trop élevés. A suivre.
- Commission de contrôles des listes électorales : Madame Barat (titulaire) et M. Tournier (suppléant) se proposent comme volontaires pour être membres de cette commission.
- Projet agrivoltaïque de Naix-Menaucourt. La société EDF Power Solution est venue présenter le projet aux élus le 18 juin et aimerait un avis du conseil. Le conseil aimerait

qu'une réunion publique soit tenue pour informer les habitants suivi d'un sondage avant de rendre son avis.

- Suite à plusieurs demandes, Mme Murielle Goujon se propose de faire visiter l'église les samedis entre 10h et 12h sur demande. Une affiche sera apposée sur le panneau d'affichage de l'église
- M. Muller, Représentant du CLIS, informe le conseil de la prolongation de l'enquête publique de CIGEO jusqu'au 26 juillet.
- Les flyers pour le 14 juillet doivent être distribués.
- Une réunion avec la CA et la DDT pour les cours d'eau est prévue le 6 juillet à 9h30.

Clôture de la séance à 20h50

Jean THIRIOT
Président de séance

Cécilia URBANI
Secrétaire de séance